

## **Eduardo Bravo, PDG de TiGenix, prend la direction des entreprises biopharmaceutiques européennes (European Biopharmaceutical Enterprises, EBE)**

**Louvain (BELGIQUE) – le 16 juin 2016, 18h CET – TiGenix NV (Euronext Brussels: TIG), une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques expansées, a annoncé aujourd'hui que son PDG, Eduardo Bravo, a été nommé Président du Conseil d'administration des entreprises biopharmaceutiques européennes (European Biopharmaceutical Enterprises, EBE).**

En conclusion de son assemblée générale, l'EBE, l'association qui représente les entreprises biopharmaceutiques européennes de toutes tailles, a annoncé la nomination d'Eduardo Bravo, précédemment Vice-président, à la tête du Conseil composé de 13 dirigeants pour le mandat 2016 – 2018.

D'après Barbara Freischem, Directrice générale de l'EBE, le rôle de l'organisation est d'être un « porte-parole des entreprises émergentes de sciences et technologies biologiques en Europe ». Elle a ajouté : « M. Bravo contribue grandement à notre organisation. Grâce à son expérience du domaine des thérapies avancées, il nous aide à faire le lien entre les laboratoires et les médicaments personnalisés dans un contexte dynamique et axé sur l'innovation. »

En tant que Président du Conseil d'administration de l'EBE, M. Bravo a déclaré que l'objectif à court terme de l'organisation est de faire progresser les intérêts de ses parties prenantes tout en faisant office de plateforme pour le dialogue sur les réglementations et les politiques entrepreneuriales. « Il s'agit d'un moment charnière pour l'EBE. Nous sommes bien positionnés pour contribuer à de nouvelles initiatives, et des technologies biopharmaceutiques de pointe actuellement en développement pourront plus tard apporter des solutions à des problèmes et maladies difficiles à traiter », a-t-il déclaré.

Le Conseil d'administration de l'EBE est un groupe unique de représentants d'entreprises biopharmaceutiques de petite, moyenne et grande tailles. « C'est un véritable plaisir de travailler avec ce groupe dédié de dirigeants du secteur pour appuyer la recherche scientifique émergente dans sa quête de solutions thérapeutiques », a conclu M. Bravo.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

TiGenix  
Claudia D'Augusta  
Chief Financial Officer  
T: +34 91 804 92 64  
claudia.daugusta@tigenix.com

### **A propos de TiGenix**

*TiGenix NV (Euronext Brussels : TIG) est une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques, ou provenant de donneurs, expansées.*

Deux produits de la plateforme technologique de cellules souches dérivées de tissus adipeux sont en cours de développement clinique. Le Cx601 est en phase III pour le traitement de fistules périanales complexes chez les patients atteints de la maladie de Crohn. Le Cx611 a réalisé un essai de phase I de provocation du sepsis et un essai de phase I/II portant sur l'arthrite rhumatoïde. Depuis le 31 juillet 2015, TiGenix a fait l'acquisition de Coretherapix, dont le produit cellulaire phare, AlloCSC-01, fait actuellement l'objet d'un essai clinique de phase II pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM). En outre, le deuxième produit candidat de la plateforme de cellules souches cardiaques acquis de Coretherapix, AlloCSC-02, est en développement dans une indication chronique. TiGenix a également développé le ChondroCelect, un produit cellulaire autologue pour la réparation du cartilage du genou, qui fut le premier médicament de thérapie innovante (Advanced Therapy Medicinal Product, ATMP) à être approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Depuis juin 2014, les droits de commercialisation et de distribution du ChondroCelect font l'objet d'une licence exclusive accordée à Sobi pour l'Union européenne (à l'exception de la Finlande, où il est distribué par Finnish Red Cross Blood Service), la Norvège, la Russie, la Suisse et la Turquie, ainsi que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Basée à Louvain (Belgique), TiGenix a également des activités à Madrid (Espagne). Pour plus d'informations, surfez vers [www.tigenix.com](http://www.tigenix.com).

## **Informations prospectives**

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » (liste non exhaustive) et d'autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui pourraient s'avérer ou ne pas s'avérer corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs indépendants de la volonté de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, ces dernières ne sont valables qu'à la date de la publication du présent communiqué de presse. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont fondées, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.